

LE CABASSON

Bulletin Municipal n° 37

2^{ème} semestre 2022

Sommaire

L'édito de Madame le Maire

Informations utiles

Historique de la commune

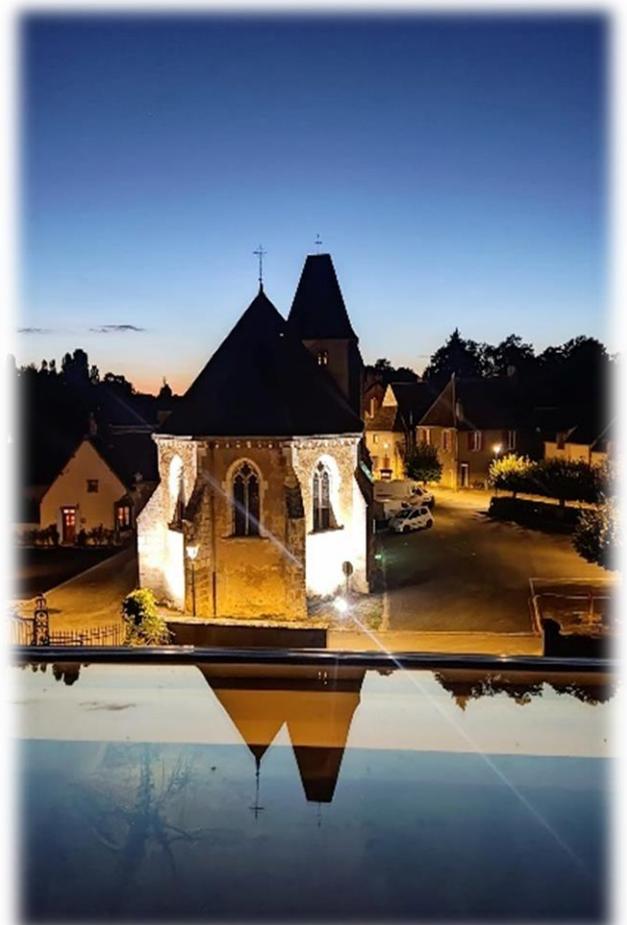
Brèves du Conseil Municipal

Projets

Vie économique

Vie associative

Calendrier des manifestations



Le Mot de Madame le Maire

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec plaisir que je m'adresse une nouvelle fois à vous.

Après trois années compliquées relatives à l'épidémie COVID, nous devons rester prudents et vigilants. Nous faisons face à une forte inflation avec une sensible augmentation de l'énergie et des produits de première nécessité qui vont avoir un impact non négligeable sur les différents budgets (familles et collectivités).

Au niveau municipal, il nous faudra être attentif et vigilant pour l'élaboration du budget 2023 avec les augmentations prévisibles en matière de fonctionnement. Nous avons réduit l'amplitude horaire de l'éclairage public... Je sais que les administrés sont partagés sur ce dossier et je me suis efforcée de trouver une solution intermédiaire.

Divers travaux ont été réalisés dans la commune : réfection de la petite place derrière l'église, remise en état de trottoirs, travaux de voirie sur routes communales, changement des fenêtres et de la porte de la salle de sport.

Durant l'année 2022, de nombreuses manifestations organisées par les associations locales ont connu un très large succès. Notre vie festive reprend grâce au tissu associatif et leurs bénévoles : merci pour leur implication et le don de leur temps ainsi que les élus impliqués dans de nombreuses manifestations.

Le 24 septembre 2022, nous avons convié les habitants de notre village et les associations pour un moment convivial et de partage.

Je voudrais, une nouvelle fois évoquer les incivilités d'une minorité sur le territoire de notre beau village : le dimanche 10 décembre, des tas d'ordures diverses et des gravats ont été sauvagement déposés dans deux endroits différents de notre commune, en bord de route ou à l'entrée d'un chemin... c'est inadmissible ! Nous devons combattre cela et je tiens à remercier beaucoup d'administrés qui nous aident dans cette problématique.

Malgré les diverses contraintes administratives ou financières, nous poursuivons notre action municipale toujours basée sur le bien vivre ensemble.

Pour 2023, nous continuerons à travailler sur le dossier de la future station d'épuration, sur la réfection des trottoirs dans le village, sur l'entretien de nos routes communales et sur le devenir de certaines maisons laissées à l'abandon, sujet qui me tient à cœur.

Je tiens à remercier nos agents, Delphine, Pascal, Stéphanie et Philippe pour leurs actions au quotidien.

J'aimerais une nouvelle fois, remercier les élus municipaux qui m'entourent, pour leur action efficace pour faire avancer nos projets et pour leur implication dans la vie du village.

Je reste à votre disposition, à votre écoute dans l'intérêt de tous.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023, tournée vers un avenir meilleur pour chacun d'entre vous.

Que cette nouvelle année soit empreinte de bonheur, de convivialité et de bienveillance.

Prenez soin de vous et de vos proches.



TARIFS SALLES DES FETES

Grande salle :

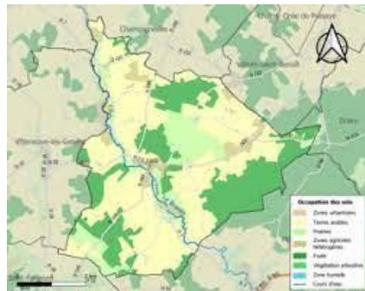
Habitants commune : 150 €

Habitants hors commune : 200 €

Petite salle :

Habitants commune : 70 €

Habitants hors commune : 100 €



TARIFS DU CIMETIERE

Concession classique

30 ans 90 €

50 ans 180 €

Jardin du souvenir

Gratuit

Cases columbarium

5 ans 90 €

15 ans 300 €

30 ans 600 €

50 ans 990 €

SOUVENIRS...

La commune rend hommage à nos soldats !

Le 19 mars : Cessez le feu ayant mis fin à la Guerre d'Algérie

Le 08 mai Victoire de 1945

Le 11 novembre Armistice du 11 novembre 1918



MAIRIE

Coordonnées

22 Rue Saint-Blaise

89350 TANNERRE-EN-PUISAYE

Tél : 03.86.45.40.66

Mail : mairie.tannerreenpuisaye@orange.fr

Horaires

Lundi 14h/18h

Mardi 9h/12h

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h

Vendredi 9h/12h

NUMÉROS UTILES

France Services de Champignelles

5 Rue Arsène Duguyot

Tél : 03.86.45.19.08

Mail : msap.champignelles@orange.fr

Point Relais Poste

Au restaurant le Coup d'Frein

89350 Tannerre-en-Puisaye

Tél : 03.86.45.44.98

Régie des Eaux Puisaye Forterre

115 Avenue du Général de Gaulle

89130 Toucy

N° d'urgence : 03.86.44.01.42

Mail : regieeau@repf.fr

Pôle Gestion des déchets

Bois des Vaunottes

89170 Ronchères

Tél : 0 800 584 762

Mail : jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Redevance des ordures ménagères

1, rue Colette

89130 Toucy

N° vert gratuit 0805 809 810

Mail : redevance@cc-puisayeforterre.fr

Communauté de Communes

1, Rue Colette

89130 Toucy

Tél : 03.86.44.23.50

Mail : contact@cc-puisayeforterre.fr

Trésorerie

68 Rue du Pont

89000 Auxerre

Tél : 03 86 51 30 00

Mail : sgc.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr



TAMTAMFRANCE

La mairie de Tannerre-en-Puisaye vous informe en temps réel sur votre tablette et smartphone.

MODE D'EMPLOI

1. Télécharger l'application **Tamtamfrance** sur **Google play** ou l'**App Store** : **Pas besoin de créer de compte**
2. Ouvrez l'application **Tamtamfrance**
3. Autorisez **les notifications**
4. Cliquez sur : **Utiliser ma position actuelle** puis **Sélectionner une commune**
5. Tapez **le nom de votre commune** dans la barre de recherche et validez
6. Cliquez sur **votre commune**
7. Validez par **Suivant** puis **Terminer**



Vous souhaitez recevoir les informations ou manifestations communales et celles des communes voisines. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées

(Adresse mail et téléphone)



Sur téléphone : télécharger l'application

Sur ordinateur : Rendez-vous sur le site

<https://www.visorando.com/> pour une randonnée en France

Trouver une randonnée en Puisaye :

<https://www.puisaye-tourisme.fr/preparez-votre-sejour/venir-pour-randonner/circuits-de-randonnees/>

NOUS REJOINDRE SUR FACEBOOK

Pour ne rien manquer de l'actualité de votre commune, pensez à aimer notre page Facebook. A bientôt sur notre page.

MODE D'EMPLOI

Recherchez Mairie Tannerre en Puisaye sur Facebook pour trouver facilement cette page ou sur <https://www.facebook.com/Tannerreenpuisaye>



La commune a une boîte à livres située sous le préau dans la cour de la mairie. Comme vous pouvez le voir, le look de cette boîte à livres serait à remettre au goût du jour afin de la rendre plus attractive ! Si vous avez du temps, des idées, n'hésitez pas à nous le faire savoir.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

<https://www.service-public.fr/>



Conciliation
de Justice

Rôle :

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

Compétences

Situations pour lesquelles le conciliateur est compétent

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale

Situations pour lesquelles il n'est pas compétent

- Litiges en matière d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire)
- Conflits familiaux (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales
- Conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif)

Hélène MEUNIER, notre
conciliateur de justice

Tél : 06 77 43 04 00

Avec ou sans rendez-vous

Mairie Toucy 89130 : 1^{er} mardi
matin (10h à 12h)

Mairie Saint-Fargeau : 1^{er} mardi
après-midi (14h à 16h)

Mairie St Sauveur : 2^{ème} mardi
matin (10h à 12h)

Mairie Bléneau : 2^{ème} mardi
après-midi (14h à 16h)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE



CARTE D'IDENTITÉ



Pièces à fournir pour les personnes majeures :

- Timbre fiscal de 86 € (<https://timbres.impots.gouv.fr>)
- 1 photographie d'identité en couleur, de moins de 6 mois aux normes ISO/IEC 19794-5
- Un document officiel avec photo permettant de justifier de votre identité
- Copie intégrale d'acte de naissance (de préférence De moins de 3 mois)
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (original)
- Ancien passeport

Pièces à fournir pour les personnes majeures :

- 1 photographie d'identité en couleur de moins de 6 mois aux normes ISO/IEC 19794-5
- Ancienne carte d'identité pour un renouvellement, ou déclaration de perte ou vol
- Si perte ou vol timbre fiscal de 25 € (<https://timbres.impots.gouv.fr>)
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Pièces à fournir pour les personnes mineures :

Lors de la demande, le mineur doit être obligatoirement présent et accompagné du représentant légal.

La prise d'empreintes est obligatoire à partir de 12 ans.

- Timbre fiscal de 42 € pour un mineur de plus de 15 ans
- Timbre fiscal de 17 € pour un mineur de 0 à 15 ans (<https://timbres.impots.gouv.fr>)
- 1 photographie d'identité en couleur de moins de 6 Mois aux normes ISO/IEC 19794-5
- Pièce d'identité des deux parents
- Copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois ou livret de famille)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Pièces à fournir pour les personnes mineures :

Lors de la demande, le mineur doit être obligatoirement présent et accompagné du représentant légal.

La prise d'empreintes est obligatoire à partir de 12 ans.

- 1 photographie d'identité en couleur de moins de 6 mois aux normes ISO/IEC 19794-5
- Ancienne carte d'identité pour un renouvellement, ou déclaration de perte ou vol
- Si perte ou vol timbre fiscal de 25 € (<https://timbres.impots.gouv.fr>)
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des deux parents
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois original

Selon votre situation, des pièces complémentaires vous seront demandées ci-dessous le lien avec toutes les pièces :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

ou <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Mairie de Toucy

Prendre contact au 03 86 44 28 44

Mardi, Mercredi, Jeudi

De 9h à 11h15

Samedi de 9h à 10h45

Lundi et Vendredi

de 14h à 16h45

France Services à Bléneau

Prendre contact au 03 86 74 82 28

Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi

de 9h à 11h30 et de
13h45 à 16h30

Mercredi et
Samedi

De 9h à 11h30

L'historique de la commune

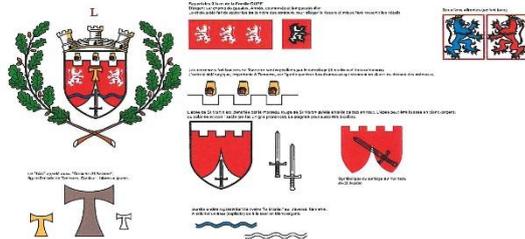
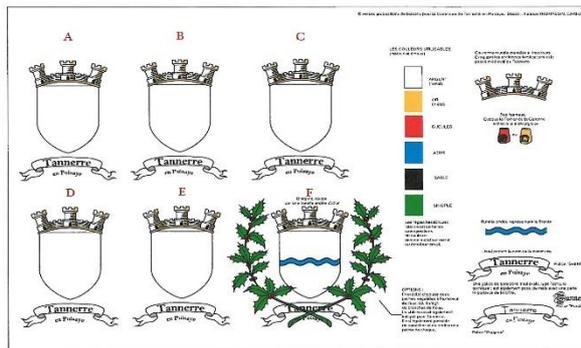


Notre blason communal

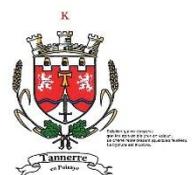
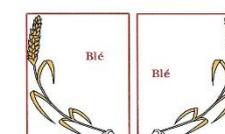
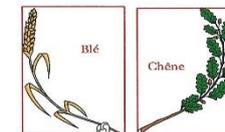
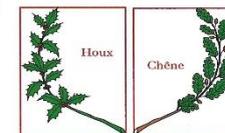
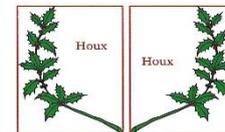
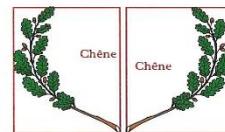
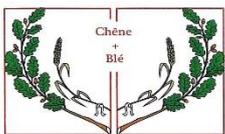
Le blason communal a été créé en 2013 par une personne bénévole et avec beaucoup de recherches sur l'histoire de la commune.

Commande d'un blason pour la Commune de Tannerre

- Les remparts et les tours
- La burrelle ondulée pour le Branlin (en partie basse)
- Le 'tau' de Tannerre ;
- L'épée de Saint Martin ;
- Deux lions du blason des DUPE ;
- Feuille(s) de chêne pour rappeler nos forêts ;
- un bas-fourneau pour rappeler le Ferrier ;
- éventuellement un épi de blé, pour rappeler la ruralité.



Les deux propositions les plus abouties je pense



Si vous souhaitez consulter ce document, car quelques problèmes de visibilité, n'hésitez pas à revenir vers le secrétariat.



Une centenaire Tannerroise

PEZIER Colombe Marguerite

Née le 29 juillet 1776 à Tannerre-en-Puisaye

Décédée le 04 septembre 1878 à Tannerre-en-Puisaye aux Cottets

à l'âge de 102 ans 1 mois et 6 jours



Parents

- PEZIER Loup (1722-1776)
- LOISEAU Colombe (1748-1806)

Grands-parents

- PEZIER Loup (1674-1725)
- RABILLON Françoise (1695-1771)
- LOISEAU Alexis (1709-1758)
- LEDROIT Marie (1715-1776)

Arrières-grands-parents

- PEZIER Antoine (1640-1680)
- GAUDÉ Noëlle (1639-1679)
- RABILLON Hubert (1656-1728)
- GAUTROT Reyne (1668-1710)
- LOISEAU Edme (1670-1742)
- LEBLANC Françoise (1674-)
- LEDROIT Jean (1686-1750)
- BORNAT Marie (1695-1746)

Reprenant le Tableau Généalogique dressé le 20 Août 1877 par Alexandre BOULET curé de Tannerre pour commémorer son centenaire voici quelques données sur la descendance de Colombe Marguerite PEZIER.

Fille posthume de Loup PEZIER (1722-1776) elle est élevée par sa mère Colombe LOISEAU (1748-1806) et son beau-père Jean TAILLAT (1749-1809).

Elle se marie à l'âge de 18 ans le 4 Frimaire An 3 (24/11/1794) à Tannerre-en-Puisaye avec Pierre Marien GRESLIN (1775-1810) et met au monde 7 enfants :

Marguerite Germaine (1796-1810), Pierre Marien (1797-1833) Marie Anne Colombe (1799-1810), Henriette Agathe (1801-1802), Claude (1803-1865), Rosalie (1806-1871), Marie Madeleine (1809-1863).

Quatre se marient et fondent une famille :

- GRESLIN Pierre Marien x THUILLANT Marie
- GRESLIN Claude x COUROT Anne
- GRESLIN Rosalie x COLAS Gabriel
- GRESLIN Marie Madeleine x BEAUJARD Pierre

qui lui donnent 29 petits-enfants et 65 arrières petits-enfants issus de 21 fratries : Familles GRESLIN (5), BEAUJARD (3), COCQUERILLAT (2), COLAS, DAVID, DUGENET, FOUCAULT, FREMY, GENTIL, JACOB, LAGIER, PROT, RAMEAU et TAILLAT dont 55 naissent avant son décès.

Au décès de Pierre Marien GRESLIN son premier mari en 1810, elle se remarie le 05/06/1811 à Tannerre-en-Puisaye avec Pierre Paul FLEAUX (1772-1833)

de cette union naissent 4 enfants Marguerite Sophie (1812-1902), Claude Alexandre (1814-1885), Marie Louise (1818-1899), Pierre François (1820-1843)

Deux se marient et fondent une famille :

- FLEAUX Marguerite Sophie x DAVID Antoine
- FLEAUX Claude Alexandre x COLAS Victorine

qui lui donnent 4 petits-enfants et 5 arrières petits-enfants issus de 3 fratries : Familles FLEAUX, DAVID et BARDOT dont 4 naissent avant son décès.

Outre cette descendance directe Colombe Marguerite PEZIER a élevé les 5 enfants survivants de Pierre Paul FLEAUX son second mari, issus du premier mariage, de ce dernier avec Edmée Elisabeth FLEAUX (1781-1809) sa première épouse ce qui lui a donné une riche descendance indirecte

Enfants FLEAUX : Anne Edmée (1800-1882), Marie Elisabeth (1801-1801), Louise Elisabeth (1804-1853), Pierre Nicolas (1806-1883), Louis Désiré (1807-1887), Edme (1808-1878).

Quatre se marient et fondent une famille :

- FLEAUX Anne Edmée x BREUILLÉ Edme
- FLEAUX Pierre Nicolas x GOTARD Marguerite
- FLEAUX Louis Désiré x 1/ GLANDON Victoire x 2/ COGNET Victoire
- FLEAUX Edme x 1/ CHATON Geneviève x 2/ METIER Catherine x 3/ MOREAU Marie Louise x 4/ JOSSELIN Félicité Stéphanie

qui lui donnent 17 petits-enfants et plus de 40 arrières petits-enfants issus de 10 fratries : Familles FLEAU (2), BREUILLÉ (3), COFFRE, JOLLY, LAPLEIGNIER, PLAISY et RAINNEAU dont 39 naissent avant son décès.

Grace à sa longévité Colombe Marguerite aura connu :

103 de ses descendants directs

11 enfants - 33 petits-enfants - 59 arrières petits-enfants

109 de ses descendants indirects

6 époux/épouses de ses enfants

24 époux/épouses de ses petits-enfants

Branche FLEAUX

5 beaux-fils/belles-filles

8 époux/épouses de ces derniers

17 petits-enfants

10 époux/épouses de ces derniers

39 arrières petits-enfants

Elle décède au hameau des Cottets ou elle aura vécu près de 60 ans ...

Notre centenaire à l'époque a fait ce que l'on appelle aujourd'hui « le Buzz » et sa longévité a été saluée par plusieurs journaux. *

*Le Petit Journal, Le Courrier de Bretagne, Le Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire, La Petite Presse, Le Petit courrier de Bar-sur-Seine

Remerciements à Jean-Marie FLEAU descendant du couple FLEAUX Pierre Paul & FLEAUX Edmée Elisabeth et à Claudine RAPIN descendant du couple GRESLIN Pierre Marien & PEZIER Colombe Marguerite pour la transmission de la photo de la centenaire et du tableau généalogique du curé Boulet.

La municipalité remercie Bernard RIFFAULT pour ses recherches.

Nous invitons les habitants à nous faire part de leurs anecdotes ou faits historiques concernant la commune

Les brèves du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 22 février 2022

Station d'épuration : Choix de l'entreprise de maîtrise d'œuvre :

Le Conseil Municipal a décidé de confier à l'entreprise JDDBE, maître d'œuvre la réalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration pour un montant de 18030 € H.T.

Plan de coupe de la forêt communale parcelle 5 et parcelle 6 :

Le Conseil Municipal demande le martelage de la parcelle 5 et 6 (ancien CCAS) et l'ouverture de cloisonnements d'exploitation, prévu au plan de gestion, la délivrance de la coupe, et les trois garants restent inchangés.

Vidéoprotection : demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. :

Le Conseil Municipal à l'unanimité DÉCIDE de faire l'acquisition d'un système de vidéoprotection pour un montant de 2156,10 € H.T et SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R d'un montant de 862.44 €.

Sécurité du village :

Pour l'interdiction de stationner Grande Rue, Madame le Maire demande l'avis aux Conseillers pour instaurer une interdiction de stationner uniquement sur 30 mètres, jusqu'à l'élargissement de la voie.

Les conseillers refusent cette solution estimant que lorsqu'un véhicule est stationné il est encore difficile pour un tracteur ou un camion de passer. L'interdiction ira donc jusqu'à l'intersection après la petite place « Rue du Château ».

Règlement financier du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement financier.

Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE la suppression, à compter du 1^{er} avril 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (29 heures hebdomadaire) de l'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe et DÉCIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps

non complet (33 heures hebdomadaire) de l'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe.

Taxe d'aménagement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2023 et DÉCIDE que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2026). Toutefois, le taux et les exonérations fixées ci-dessus pourront être modifiées tous les ans.

Remboursement de frais à un élu :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a pris à sa charge deux abonnements téléphoniques (l'un pour le hangar communal et l'autre pour le portable de l'agent technique) ainsi que le règlement des cadeaux pour nos aînés car impossible de régler par mandat administratif. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de la rembourser.

Création d'une régie d'avance et nomination d'un régisseur :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune délibération sur le sujet ne peut être prise, n'ayant pas les éléments nécessaires à la délibération. Ces éléments vont être transmis par la trésorerie.

Demandes de subventions :

ACTIV'UNA : 150 €, A Chacun son chemin en Puisaye-Forterre : 100 € AFMTéléthon : Le Conseil DÉCIDE à l'unanimité de ne pas accorder l'attribution d'une subvention, étant donné qu'une marche au profit du téléthon est organisée sur la commune, Premier Baiser : 150 € Ecole élémentaire de St-Fargeau – Classe de neige : 340 €

Questions diverses :

Programme de voirie 2022 : résoudre le problème d'eau stagnante aux Ruineaux, goudronnage des Cottets, préparation pour goudronnage du programme de voirie 2023

Devis pour refaire une partie des trottoirs Route de Mézilles

Devis pour refaire la petite Place de l'église

Voir pour élargir le « bateau » qui permet de rentrer dans la cour de la mairie



- Changement des menuiseries extérieures de l'ancienne cantine
- Repeindre les jardinières
- Terrain de pétanque
- Elagage : Madame le Maire informe que des travaux d'élagage ont été effectués sur l'ensemble de la commune pour l'installation de la fibre.
- Boucherie Ambulante : Madame le Maire informe que Mr BAUDEL, résidant à Saint-Fargeau a pour projet de mettre en place une boucherie ambulante. Le Conseil Municipal accepte de lui réserver un emplacement Place de l'église.

Conseil Municipal du 15 mars 2022

Vote du compte administratif du budget 2021 :

Sous la présidence de Monsieur François GUYARD, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2020, dressés par Claudine PESANT, Maire, le Conseil APPROUVE et VOTE à l'unanimité le compte administratif, budget principal, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 285 809.67 €

Section d'investissement : déficit de 4 280.63 €

Approbation du compte de gestion du budget 2021 :

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget principal.

Affectation des résultats du budget 2021 :

A reporter en ligne 001 du BP 2022 : - 4 280.63 €. Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 : soit + 253 229.04 €.

Règlement financier du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
ACCEPTTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 10 décembre 2021 (joint en ANNEXE de la présente délibération)).

ACCEPTTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Tannerre-en-Puisaye lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 20 000 €.

Créations, modifications et numérotations des voies de la commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE la création, la modification, et la numérotation des voies libellées suivantes :

Rue Saint-Blaise	Impasse des Peupliers
Rue du Pont	Impasse des Terres Jaunes
Rue de Lestrade	Chemin de l'Ardillon
Rue Carreau	Route de Dracy
Route de Septfonds	Impasse des Béatrix
Route de Mézilles	Chemin de la Loge
Route de Louesme	Route de Villeneuve
Route de Champignelles	Chemin des Abbés
Grande Rue	Chemin de la Sarauderie
Chemin du Pré de l'étang	Chemin du Mouton
Route de la Mi-Voie	Chemin des Rousseaux
Chemin des Taupins	Chemin du Petit Béon
Route des Angins	Route des Petions
Chemin de la Boulinerie	Chemin des Verneaux
Route des Cottets	Chemin du Moulin
Route des Frémis	Chemin des Ruineaux
Chemin des Boulats	Chemin des Charriers
Chemin du Ferron	Chemin des Briards
Route des Mussots	Chemin du Lieu du Gros
Chemin de Souchon	Chemin des Assises
Route des Oiseaux	Chemin du Parc
Route de Villiers	



Affaires diverses :

Eglise : Une pierre est tombée à l'intérieur de l'église. Par sécurité, Madame le Maire va devoir fermer l'église au public en attendant de sécuriser le site.

Soutien à l'Ukraine : Madame le Maire a été sollicitée par plusieurs administrés pour mettre en place un point de collecte pour soutenir l'Ukraine. Angéline VAST, conseillère municipale, s'engage à faire le relais entre la commune et les ambulances de Toucy.

Association Sportive Tannerroise (A.S.T) : Madame le Maire rappelle aux conseillers que l'Association Sportive Tannerroise est en sommeil depuis deux ans à la suite de la démission des membres du bureau : l'assemblée générale se tiendra le lundi 04 avril à 18h30 à la grande salle des fêtes.

Lampadaire : Madame le Maire fait remarquer aux conseillers que l'éclairage du parking de la Grande Salle des Fêtes n'est pas suffisant. Elle propose de faire installer un lampadaire identique à celui déjà installé à la place du petit existant.

Le Cabasson : Madame le Maire informe les conseillers que le petit journal « Le Cabasson », nouvelle version, repris par la municipalité est en cours de préparation.

Conseil Municipal du 12 avril 2022

Vote des taux d'imposition :

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 34.08 %

Taxe foncière (non bâti) : 32.80 %

Vote des subventions :

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes à inscrire au budget 2022 :

-Commune de Champignelles – piscine : 200 €

-Commune de Champignelles frais de scolarité : 1000 €

-Syndicat Intercommunal Collège et Lycée de Toucy – frais de transport : 1100 €

- Coopérative scolaire de l'école primaire de Champignelles : 420 €

Vote du budget principal 2022 :

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité, le budget 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 545 380.04 €

Section d'investissement : 116 430.63 €

Régie d'avance avec carte bancaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DÉCIDE la mise en place d'une régie d'avance avec carte bancaire, NOMME Madame Anita LAISNÉ comme régisseur titulaire, AUTORISE Madame le Maire à opérer la gestion de cette régie par arrêtés.

Travaux de voirie au lieu-dit « Les Cottets » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour et 2 abstentions DÉCIDE d'effectuer des travaux supplémentaires et de retenir le devis de l'entreprise EIRL Michalyk pour un montant de 960 € H.T et DÉCIDE de demander une participation au propriétaire à hauteur de 50 % des travaux le concernant un passage busé pour accès au terrain soit 280 €.

Sécurité du village :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de faire l'acquisition de panneaux supplémentaires auprès de la société Signaux Girod sis 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny pour un montant de 391.44 € H.T, DÉCIDE de retenir le devis concernant le déplacement de certains panneaux auprès de la société Signaux Girod sis 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny pour un montant de 1266.96 € H.T, AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant et SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police.

Affaires diverses :

Fibre : Concernant les poteaux à remplacer, il y en a 11 à remplacer sur les routes départementales de la commune, et 16 à remplacer sur les routes communales. Il est nécessaire de créer l'implantation de 23 nouveaux poteaux sur les routes départementales de la commune et de 71 poteaux sur les routes communales.



Menuiseries Ancienne cantine: Madame le Maire donne lecture d'un devis pour le changement des menuiseries en PVC de l'ancienne cantine (salle de sport actuelle).

Feu d'artifices: Le conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir la fête nationale le 13 juillet au soir avec le tir d'un feu d'artifices.

Randonnée du Pied Levé: La randonnée du 03 avril s'est bien déroulée avec environ 180 marcheurs.

Conseil Municipal du 09 juin 2022

Pacte Territoires 2022-2027:

Dans le détail, ce plan de soutien du Département de l'Yonne, dit « Pacte Yonne Territoires », est composé des dispositifs suivants :

Villages de l'Yonne + : 10 M€ pour le soutien aux projets de toutes les communes de l'Yonne, hors Sens et Auxerre. Ce sont des projets à rayonnement local ou communal. Le montant plancher du projet est de 5 000 € et le plafond de 200 000 €. Le taux de subvention maximum sera de 40% et le plafond de 80 000 €.

Ambitions pour l'Yonne : 18 M€ pour le soutien aux projets des EPCI et des communes. Ce sont des projets qui participent à l'attractivité en matière de tourisme, de résidentialisation, de culture, de sport, d'aménagements urbains, d'accueil de nouvelles populations. Le montant plancher du projet est fixé à 200 001 €, sans plafond. Le taux de subvention maximum sera de 30% plafonné à 500 000 €.

Un dossier par an, par commune et par dispositif pourra être subventionné sauf dérogation accordée par le comité local de suivi.

Programme voirie 2022 :

Madame le Maire rappelle que les communes de Tannerre, Rogny-les-7-écluses, Villeneuve-les-genêts, Saint-Privé et Champcevrains ont fait une commande groupée pour le programme de voirie. Cette année, les travaux de voirie concernent le goudronnage en monocouche au lieu-dit Les Cottets.

Les menuiseries de l'ancienne cantine :

Les conseillers donnent cependant leur accord pour la signature du devis de l'entreprise BERARD si le prix n'est pas différent en beige car il serait souhaitable que ces travaux soient exécutés avant l'hiver.

Demande de subvention :

Le Conseil PROPOSE, à 10 voix pour et une abstention de verser une subvention de 400 € à l'association « Drôles d'Angins ».

Affaires diverses :

Défense incendie aux lieux-dits « Pâme Souris » et « La Ballanderie »: Madame le Maire précise que ce n'est malheureusement pas la seule propriété où il n'y a pas de défense incendie. La commune peut avoir de l'aide par l'Assistance Technique Départementale (A.T.D) afin d'établir un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Panneau le lavoir : Madame le Maire informe les conseillers qu'une administrée à préparer un panneau explicatif sur le fonctionnement du lavoir communal.

Feu d'artifices : Madame le Maire informe les conseillers que le feu d'artifices est commandé. Il sera tiré le mercredi 13 juillet au soir. Une réunion sera prochainement organisée avec le Comité des Fêtes pour préparer la soirée.

Avancée travaux fibre optique : Madame le Maire informe les conseillers que des poteaux ont déjà été posés et que certains travaux sont commencés dans le village.

Broyeur : La commune de Saint-Privé a proposé aux communes de Tannerre, Villeneuve-les-genêts et Champcevrains de faire l'acquisition en commun d'un broyeur. L'utilisation d'un broyeur permettrait à la commune de broyer les branchages et de mettre des copeaux à disposition des habitants de la commune. La participation de chaque commune serait de 2500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer à cet achat.

Conseil Municipal du 09 juin 2022

Programme de voirie 2022 et demande de subvention :

Madame le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des travaux envisagés sur la commune au titre du programme de voirie 2022 et demande une subvntion au titre de « Villages de l'Yonne+ ».

Changement des menuiseries extérieures de l'ancienne cantine :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de faire l'acquisition de nouvelles



menuiseries pour l'ancienne cantine par l'entreprise SAS FB Menuiseries sis 2 Rue du Pont Capureau 89130 Toucy pour un montant de 7 053.06 € H.T.

Frais de scolarité pour la commune de Toucy - Décision modificative :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, les modifications suivantes, à l'unanimité Dépense de fonctionnement Compte 615221 : - 1400 € - Compte 6558 : + 1100 € - Compte 6574 : + 300 €

Réforme des règles de la publicité des actes :

Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage dans les panneaux d'affichages de la Mairie et publicité par publication papier.

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité D'ADOPTER la proposition de Madame le Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE de la mise en place du référentiel comptable M57, de manière anticipée, dès 2023, pour son budget principal actuellement suivi en M14, et PRÉCISE que la nomenclature retenue est la M57 développée.

Affaires diverses :

Démission d'un conseiller municipal : Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Edouard RANSON, en tant que conseiller municipal. Madame le Maire le remercie pour son engagement personnel auprès de la commune.

Fleurissement : Madame le Maire remercie les membres de la commission fleurissement et donne lecture du montant des fleurs soit 1 036.72 € TTC.

Fête des voisins : Madame le Maire informe les conseillers que la fête des voisins lancée l'année dernière va être reconduite le samedi 24 septembre. La cuisine mobile de l'Association « Le Parc » pourra être présente.

Décorations de Noël : Le Conseil Municipal, ACCEPTE, à l'unanimité l'achat de 4 nuisettes pour un montant de 741.48 € TTC.

Conseil Municipal du 02 août 2022

Programme de voirie 2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de retenir l'entreprise EUROVIA sis 64 Rue Guynemer 89003 Auxerre Cedex pour un montant de 35 736.25 € H.T et SOLLICITE une subvention dans le cadre du dispositif « Villages de l'Yonne + ».

Station d'épuration : Diagnostic du poste de refoulement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise JDBE pour un montant de 1102.50 € H.T.

Station d'épuration : Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise JDBE pour un montant de 1950 € H.T.

Affaires diverses :

Stérilisation des chats : Beaucoup de chats sont sans propriétaires dans la cour de la mairie. Madame le Maire a demandé une participation à la Fondation Brigitte Bardot pour participer aux frais de stérilisation de 4 chats libres. La fondation nous a accordé 60 € pour les femelles et 35 € pour les mâles.

Défense extérieure contre l'incendie : Madame le Maire donne lecture d'une proposition de convention de l'Agence Technique Territoriale pour la mise en place d'un schéma communal de défense extérieur contre l'incendie pour un montant de 3510 €. Madame le Maire ainsi que son deuxième adjoint ne juge pas utile d'adhérer à cette convention et proposent de mettre eux-mêmes en place ce schéma, les conseillers présents acquiescent cette proposition.

Hameau de Maureparé : Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a été interpellée par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne pour un problème au lieu-dit Maureparé. Pour une question de sécurisation, il est nécessaire d'enfourer les réseaux basse tension fils nus et



éventuellement le réseau téléphonique dans ce lieu-dit. Madame le Maire précise que nous avons l'obligation de réaliser ces travaux de sécurisation.

Entretien le long du Bief : Madame le Maire a été sollicitée par un riverain du bief car la haie longeant celui-ci n'est pas entretenue. La présence d'arbres menace de tomber du fait d'un manque d'entretien. Cet état est préjudiciable au bon écoulement de la rivière. Après avoir pris contact avec la chargée de mission de l'Epage du bassin de Loing qui nous a confirmé que c'est au propriétaire de la parcelle d'entretenir les berges.

Aire de loisirs : Madame le Maire a été sollicité afin de faire une étude pour la réalisation d'un toilette handicapé à l'aire de loisirs.

Conseil Municipal du 20 septembre 2022

Numérotation des voies : Devis plaques et numéros :

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis pour l'achat des numéros et plaques de rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE le devis de la société La Poste sis 10 Rue de l'Île Mabon BP 86334 44263 NANTES Cedex 2 pour un montant de 6920.36 € H.T.

Convention Etude et travaux pour le renforcement du Poste Champ Galas :

Madame le Maire rappelle que suite au raccordement d'une nouvelle construction sur la commune, ENEDIS a détecté une contrainte d'intensité sur le réseau basse tension ainsi qu'une surcharge sur le transformateur. La solution retenue consiste à remplacer le transformateur par un autre plus puissant et à augmenter la section des conducteurs en sortie de poste. Le syndicat propose d'enfourer le réseau.

Madame le Maire donne lecture du montant des travaux :

Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Monsieur François GUYARD sera désigné par arrêté municipal comme correspondant incendie et secours pour la commune.

Affaires diverses :

Point sur les travaux de voirie :

Les travaux aux Cottets, aux Ruineaux, le trottoir Rue Saint-Blaise, le bateau devant l'entrée de la mairie ainsi que la petite place derrière l'église sont terminés. Le curage de la mare des Cottets devrait se faire très prochainement.

Station d'épuration :

L'étude topographique a été faite le 13 septembre dernier.

Une analyse des boues va devoir être effectuée afin de déterminer s'il y a des hydrocarbures en amont du pompage. Cette analyse coûte 439 € H.T.

Maison 22 Rue Carreau :

Madame le Maire propose de prendre contact avec un des voisins pour savoir s'il serait intéressé d'acheter celle-ci et de notre côté, nous allons demander un devis pour la démolition de cet immeuble dangereux.

Demande de subvention :

Le Conseil Municipal accepte la proposition. Une subvention de 100 € sera versée après confirmation du voyage au Collège de Puisaye – Site A. Dethou.

Repas des aînés :

Le repas des aînés se déroulera le samedi 17 décembre 2022 à 12h à la salle des fêtes.

Colis des aînés :

La distribution du colis des aînés se fera le mercredi 21 décembre 2022 à partir de 15 heures.

Spectacle de Noël des enfants :

Le spectacle « Le Ventre de l'Arbre » pour les enfants de la commune âgés de 0 à 12 ans sera présenté à la salle des fêtes le dimanche 18 décembre par la Compagnie Sans Nom.

Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Echange de parcelle aux Mussots :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : ACCEPTE l'échange de parcelles d'une superficie de 14m² (suivant plan n° B) et d'une superficie de 5 m² (suivant plan n° C), contre un bout de parcelle

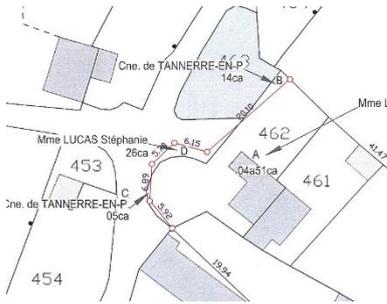


communale d'une superficie de 26 m² (suivant plan n° D) propriété de Madame LUCAS Stéphanie sis Les Mussots 89350 Tannerre-en-Puisaye

DEMANDE que Madame LUCAS Stéphanie prenne bien en charge les frais d'acte notarié en totalité

DEMANDE à Madame LUCAS Stéphanie d'entretenir régulièrement le côté de la mare communale longeant sa propriété.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cet échange.



Modification des statuts de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre :

Après présentation des modifications statutaires, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

ADOPTER les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre

L'AUTORISER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité les modifications statutaires nommées ci-dessus.

Participation à l'action « Elu.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal :

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal,

- SOUTIENT cette action lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ;
- NE DESIGNNE PAS d'Elu.e Rural.e Relais de l'Egalité au sein du conseil municipal, aucun membre ne se sentant capable d'assumer cette fonction.

Approbation du rapport de la CLECT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

Article 1er : Le conseil municipal approuve le présent rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre du 26 septembre 2022.

Article 2 : Le conseil municipal autorise M/Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le conseil municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 51 627 € pour la commune de Tannerre-en-Puisaye, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 09 février 2022.

Article 2 : Le conseil municipal autorise M/Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Demande de subvention :

Madame le Maire précise qu'il y a une élève qui concerne la commune de Tannerre-en-Puisaye.

Le Conseil PROPOSE, à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à la Maison Familiale Rurale de Champeaux.

Affaires diverses :

Numérotation des voies, acquisition d'un broyeur, Maison 22 Rue Carreau, fermeture du Collège de Bléneau, Fleurissement et Repas des aînés.

Les dossiers en cours et les projets

Dénomination et numérotation des voies :

Un rapport effectué par les services de La Poste a permis de dresser un diagnostic complet sur l'état de l'adresse sur notre commune en 2021 et l'adressage définitif a été terminé en fin d'année 2022.

Nous avons donc commandé, en décembre dernier, les panneaux et plaques de rues qui devraient être livrés fin du mois de janvier 2023.

Vous serez informés de la réception et vous pourrez passer en Mairie chercher votre numéro (pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer, Pascal pourra vous le déposer).

Une attestation de nouvelle dénomination vous sera également remise ainsi qu'un guide pour vous aider dans vos démarches administratives. Delphine et moi-même, resterons, bien entendu à votre écoute si vous rencontrez des difficultés pour effectuer ses démarches.



Sécurisation traversée du village :

Afin d'essayer de faire réduire la vitesse de certains automobilistes dans la traversée du village, différents panneaux de signalisation pour une circulation réglementée à 30 km/h, des passages piétons et un sens prioritaire au grand pont ont été installés route de Mézilles, rue Saint-Blaise et rue Carreau.

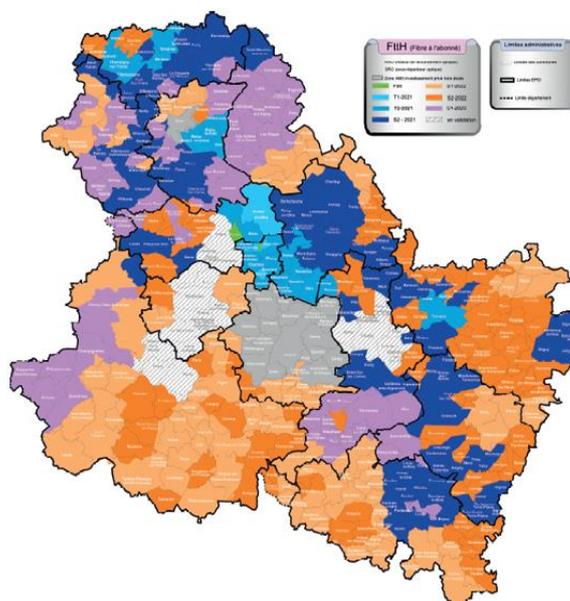
Je suis bien consciente que cette nouvelle signalisation n'a pas permis complètement de freiner la vitesse excessive des conducteurs récalcitrants à toutes règles et cela reste une grosse préoccupation. Des aménagements ont pu être faits dans certaines communes de Puisaye-Forterre : je vais, dans le courant de l'année, rencontrer les services du Département et prendre contact avec certain(e)s élu(e)s pour glaner des conseils.

Vos avis, idées, remarques me seront très utiles ; n'hésitez pas à me les communiquer par mail.

La fibre :

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit sur le Département et notamment de l'arrivée de la FIBRE sur notre commune, de nombreux travaux ont été réalisés au cours des derniers mois dans le bourg, les hameaux et sur les routes communales avec notamment l'implantation de nouveaux poteaux et la mise sous terre de câbles.

Souhaitons maintenant que la fibre, tant attendue, arrive dans nos foyers au cours de ce premier trimestre !



Les Ruineaux

Reprofilage du chemin aux Ruineaux : création d'un fossé, fourniture et pose de canalisation et de têtes de sécurité, remblaiement, purges pour évacuation des eaux pluviales.

Les Cottets

Réalisation d'un enduit monocouche de la route de Champignelles à la route de Louesme et intérieur des Cottets.

Trottoir entrée de la Mairie

Agrandissement du bateau de l'entrée de la cour de la Mairie.

Trottoir rue Saint Blaise

Terrassement, remblai et mise en œuvre d'un enduit monocouche.

Petite place derrière l'église

Réfection parking avec terrassement, remblaiement, pose de bordures et mise en œuvre d'un enrobé.

Salle de sport / ancienne cantine Changement des menuiseries : pose de menuiseries PVC (5 fenêtres et 1 porte d'entrée)

Nouvelle station d'épuration (STEP)

Le projet de remplacement et de création d'une nouvelle station d'épuration est toujours en cours, après plusieurs mois de « mise en veille ». Le cabinet d'étude JDBE de Besançon a été retenu en avril 2022 pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour nous accompagner dans ce projet.

Les premiers diagnostics ont été établis en novembre 2022



Travaux de voirie communale

- Reprofilage et monocouche route de Souchon
- Reprofilage et monocouche Les Ruineaux
- Réfection du trottoir au 1 route de Champignelles

-Des devis seront demandés pour la réfection des trottoirs de la route de Mézilles afin de pouvoir solliciter des subventions.

Le Syndicat d'Electrification de l'Yonne doit effectuer des travaux d'enfouissement du réseau sur cette partie. Nous attendrons donc que ces travaux soient terminés avant d'entreprendre nos aménagements.

Travaux :

-Des entreprises seront consultées pour l'aménagement du local du tennis : sanitaires, mise au norme électrique, plomberie – en concertation avec les associations utilisatrices.



-Changement des radiateurs de la salle de sport

-Remplacement de la station d'épuration : acquisition de la nouvelle parcelle – formalisation de la commande publique (établissement du dossier de consultation).

-Travaux de conservation du mobilier de l'église.

Commerçants

Restaurant « Le Coup d'Frein » - 03.86.45.44.98

Relais POSTE au restaurant

Garage/Casse automobiles « A la Bonne Occas » - 03.86.45.43.00

EARL Le Jardin des Gallines (Maraîchage biologique, élevage de volailles et moutons) – 06.03.69.33.75

www.drive-des-fermes-de-puisaye.fr : 26 producteurs locaux vous proposent de beaux et bons produits issus de l'agriculture raisonnée et biologique. 10 points de retrait dont à EARL Le Jardin des Gallines le vendredi de 14h à 19h30 et samedi 9h30-12h. Pour les photos ou plus d'infos contactez Guillaume à coordianteur.dfp@gmail.com

Aux délices de Saint-Privé : notre boulanger, pâtissier et traiteur : passage du mardi au dimanche 03 58 47 13 27

NOUVEAU Boucherie Ambulante BAUDEL Malika et Romain sur la place de l'église tous les jeudis de 10h à 11h. Vous pouvez les joindre pour passer commande au 06 47 77 60 85.

VAVA Poissonnerie sur la place de l'église tous les jeudis de 10h à 11h. Vous pouvez la joindre pour passer commande au 06 89 73 59 07.



Artisans

LE COUPANNEC Pascal – Rénovation immobilière – 06.70.52.26.65

Les services de Fred – Entretien de jardins et maçonnerie – 06.77.95.17.00

PESANT Laurent – Couverture/Zinguerie/Isolation – 06.75.01.70.43

FAVRIOL Marc - Zéro Ondes – 06 48 22 01 28

PAUMIER William – Entretien espace vert – 06 49 62 72 25



Hébergements

Hôtel/Restaurant « Le Coup d'Frein » - 03.86.45.44.98

Gîte des Abbés – 06.84.21.26.87

Le Moulin de la Forge – Gîte et chambres d'hôtes - 03.86.45.40.25

Annick, Chambres d'hôtes – 03.86.45.47.92

Le Gîte d'Angel – 06.12.48.00.92

La Petite Pâturage – 06.81.79.03.69

Lodge de la Rose Mythique – 06.03.69.33.75

Domaine des François – 06.99.46.39.94

Loisirs équestres

Ferme équestre de Beauregard –
06.68.65.15.58

ASEP des Ecuries Fialova –
06.72.01.37.87



ASSOCIATION Sportive Tannerroise

Bonjour à tous et toutes,

Certains d'entre vous ne le savent peut-être pas mais l'Amicale Sportive va être relancée après une trop longue pause.

Tout d'abord nous tenons à remercier la Municipalité pour le changement des fenêtres et porte et l'entretien de la salle de sport.

La reprise en mains administrative de l'association nous procure encore quelques soucis et provoque des retards dans le démarrage de nos projets, ce que nous regrettons vivement.

Dès que tout cela sera réglé vous serez les bienvenus pour venir sculpter vos corps dans la salle et même vous déchaîner sur un sac de frappe (boxe) que nous projetons d'acquérir.

Nous pourrons alors aussi convoquer une Assemblée générale au cours de laquelle nous vous présenterons les idées de nouvelles activités issues de la petite enquête menée cet automne.

A très vite donc.

L'équipe de l'A.S.T.



LA GYM-DÉTENTE

Nous sommes toujours là.

L'effectif est d'une vingtaine.

Alors si cela vous dit :

Le mardi de 19h30 à 20h30 et le jeudi de 19h à 20h à la grande salle des fêtes.

La Présidente, Eliane SADLER

ASSOCIATION Le P.a.r.c



L'association le P.a.r.c (Produire, s'Alimenter, se Réunir et Créer) permet aux habitants de Puisaye-Forterre de mener des actions collectives pour favoriser l'autonomie alimentaire locale.

Pour découvrir le P.a.r.c, son équipe et ses adhérents vous pouvez :

- Participer aux Rdv du P.a.r.c, un samedi après-midi par mois, une thématique autour du sujet de l'autonomie alimentaire locale, accès libre et gratuit.
- Venir au Jardin Ressource (Lieu-dit Les Taupins 89350 Tannerre-en-Puisaye) tous les mercredis après-midi et un samedi par mois de Mars à Octobre et de 14h30 à 17h (décalé en matinée durant l'été).

Vous souhaitez en savoir plus, adhérer ? Rendez-vous sur le site de l'association www.leparc.org

Les prochains temps forts du P.a.r.c :

Février 2023 – Le Rdv des Semences

Vendredi 03 mars 2023 – Assemblée Générale



En attendant notre AG qui aura lieu en janvier 2023, je profite de cette tribune pour vous donner quelques informations sur les recherches archéologiques qui ont lieu sur la commune de Tannerre, autour du Ferrier.

Lors d'une première campagne d'étude en 2021, l'équipe de Marion Béranger, archéologue au CNRS, a passé un système d'acquisition magnétique sur les prairies entre la ferme de Beauregard et le Ferrier. Marion est venue nous présenter ses méthodes d'investigation et les résultats de cette première recherche dans une conférence à la salle des fêtes de Tannerre, le 9 juillet 2022.

Cette première étude a permis de découvrir l'existence d'une voie romaine (orientée nord-ouest-sud-est) qui traversait ces prairies et d'un grand quadrilatère (de 44m sur 22m), ce quadrilatère semble trop grand pour correspondre aux fondations d'une construction, mais aurait pu être une sorte d'enclos pour du bétail.

Cette année une fouille, avec une petite pelleteuse, a permis de confirmer l'existence de la voie romaine, en retrouvant les marques laissées par les fossés dans l'argile. La fouille s'est déroulée sur une période de quelques jours et les trous d'une surface de quelques mètres carrés ont été rebouchés dès que toutes les constatations ont été effectuées.

Une autre campagne de mesures est prévue. Il s'agit de mesures LIDAR qui seront réalisées avec un drone au-dessus du Ferrier et de ses environs proches.

Le LIDAR envoie des rayons de lumière à la manière d'un LASER et reçoit des informations en retour. Le LIDAR s'affranchit de la couverture du sol (culture ou forêt) pour construire la topographie du terrain. Je ne manquerai pas de vous faire part des éventuels résultats de cette nouvelle étude.

Pour mémoire, ces différentes investigations sont non intrusives et se font toujours avec l'accord du propriétaire du terrain.

Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonjour à toutes et à tous,

2022 a été marqué, grâce à la fin des restrictions sanitaires, par le retour de l'ensemble des événements qui ponctuent habituellement l'année à Tannerre.

Dès le 16 avril, la chasse aux œufs a réuni petits et grands à la recherche des douces surprises cachées autour du tennis et le soir nous étions une belle quarantaine autour des omelettes pour une soirée chaleureuse et gourmande.

Le 25 juin le cochon grillé était à l'honneur et malgré le temps mitigé, ce fut un franc succès : il a fallu mettre des rallonges aux tentes, se serrer autour des tables, faire la queue devant les desserts. Encore bravo aux maitres du feu et à tous les serveurs bénévoles qui ont permis ce beau moment de convivialité pour préparer l'été.

Le 13 juillet, des structures gonflables et une buvette ont accompagné les festivités nationales proposées par la Mairie. Dépassés par le succès on a (un peu) manqué de l'essentiel. Erreur vite réparée pour le vide grenier du 15 août, de retour après 2 ans d'absence. Malheureusement, le mauvais temps nous a joué des tours et a découragé certains exposants, mais la convivialité autour des assiettes variées et le bar étaient au top.

Enfin le repas d'automne, dernier événement au jour où nous écrivons, a accueilli 64 personnes autour de tartiflettes maison avec toujours autant de bonne humeur.

Mais l'année n'est pas terminée !

Lorsque vous lirez ces lignes, nous aurons aidé à décorer et faire briller le village pour les fêtes de fin d'année, peut-être même aurez-vous déjà marché pour le Téléthon du 4 décembre (départs à 9h puis à 10h selon la longueur du parcours depuis la Mairie).

La deuxième édition du marché de Noël suivie du spectacle pour les enfants du village offert par la Mairie, viendront clore 2022. Cette journée, une des plus belles de notre année avait accueilli plus de 300 personnes autour d'une quinzaine d'exposants. Le 18 décembre, avec vous tous, nous espérons faire encore mieux ! Le marché sera ouvert à partir de 10h, des boissons chaudes et un repas de midi (sur réservation) seront proposés jusqu'à 17h, heure à laquelle commencera la fête des enfants offerte par la Mairie.

En espérant vous voir nombreux et surtout en vous remerciant tous pour cette belle année 2022.

Le Comité des Fêtes

Pour tout renseignement : Florian 06 62 81 88 57.





« TOUS AUX ANGINS 2 »



L'Association « les Drôles d'Angins » propose cet été 2023 au Théâtre de verdure aux Angins à Tannerre en Puisaye une programmation pour toutes et pour tous, petits et grands avec : du théâtre, du cirque et de la musique.

A ciel ouvert les spectateurs seront accueillis dès le samedi 8 juillet pour notre soirée inaugurale et jusqu'au dimanche 27 août 2023.

Cette année nous proposons trois soirées par semaine du vendredi au dimanche à 19H avec le samedi une programmation double : du théâtre à 19H et un concert à 21H15.

Un week-end entier sera consacré pour les arts et les artistes de cirque les 18, 19, et 20 août.

Participations libres au chapeau afin que chacun puisse selon ses moyens venir autant qu'il le souhaite !

La compagnie la Gargouille sera de la programmation avec « L'histoire de France en une heure », « la Tragibile d'Andromaque » et des nouveautés !

La Cie sans Nom viendra le week-end du 18 août jouer sous leur chapiteau avec d'autres artistes circaciens, trapézistes, acrobates, jongleurs, clowns....

Pour le reste, c'est encore, à l'heure où nous rédigeons cet article, un peu tôt pour vous révéler nos pépites et trouvailles, nous faisons tout pour que le charme opère et que vous soyez encore nombreuses et nombreux à venir passer des soirées inoubliables dans la bonne humeur ! ...

Et toujours pour vous accueillir une bande de bénévoles bien motivée.

Si vous souhaitez rejoindre l'association et venir prêter main forte à l'organisation laissez-nous vos coordonnées soit par téléphone au 03 86 45 41 71 ou par mail à : drolesdangins@gmail.com

NB : En cas d'intempérie tous les spectacles seront joués sous chapiteau ! C'est chouette.

Amicale des Anciens Combattants

Bien qu'il soit difficile de trouver des adhérents, nous sommes encore au nombre de 26 adhérents. Nous nous rendons au Monument aux morts le 19 Mars, le 8 Mai et le 11 Novembre ainsi qu'au cimetière sur la tombe d'anciens combattants.

Le Président, Robert NOURISSIER

L'Amicale des Sapeurs Pompiers

L'ensemble du personnel du Centre de Première Intervention de Tannerre en Puisaye remercie les habitants pour leur généreuse participation aux calendriers 2023.

L'effectif du CPI est actuellement de 9 sapeurs. Deux jeunes sont actuellement en cours de recrutement.

Nous ne serons jamais assez au niveau de l'effectif, n'hésitez donc pas à poser votre candidature pour rejoindre l'équipe.

Vous pouvez toujours nous contacter pour les nids d'insectes.

Notre traditionnelle **Sainte Barbe aura lieu le samedi 28 janvier 2023 à 20 heures** à la salle des fêtes du village, vous pouvez vous inscrire au repas suivi de la soirée dansante au 06.75.01.70.43 ou 03.86.45.49.41.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Laurent PESANT



COURS DE QIGONG

Gymnastique énergétique de santé

Equilibrer le corps – apaiser l'esprit – réguler les émotions

Vous souhaitez découvrir une gymnastique douce aux multiples bienfaits.

Vous avez envie de poursuivre votre pratique.

Venez aux cours de QiGONG

Rendez-vous à la grande salle communale le mardi 10h à 11h15

Renseignements :

Emmanuelle CHAPON 09 75 89 04 24



Compagnie Premier Baiser

Présidente : Michèle Pernet ; Trésorière : Geneviève Arri ; administrateurs : Sophie Quinconneau et Patrick Perrin
Metteur en scène et comédienne : Valérie Jallais

La compagnie Premier Baiser est une association qui crée des spectacles professionnels et anime un atelier de lecture à voix haute. Elle peut s'associer ponctuellement à des projets de création amateurs ou à la mise en place d'événements locaux.

L'atelier de lecture à voix haute se réunit tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois à Tannerre. Il est ouvert à tous. Il propose tout au long de l'année des lectures-spectacles en Puisaye-Forterre.

Premier Baiser a créé la balade sonore L'Arbre à vœux dans le bois de Tannerre en partenariat avec l'association du Ferrier de Tannerre. Cette balade est toujours disponible et téléchargeable sur le site de la compagnie.

Premier Baiser souhaite développer une offre culturelle de proximité et de qualité accessible à tous en Puisaye Forterre et, plus largement, en milieu rural. C'est pourquoi la plupart des spectacles ou lectures spectacles sont joués en demandant une participation libre des spectateurs.

En 2022, les projets de Premier Baiser ont été subventionnés par le Département de l'Yonne, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Direction des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté, la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, le Fond de développement de la vie associative, la Mairie de Tannerre-en-Puisaye.

Pour en savoir plus, consultez le site de Premier Baiser : <https://www.compagniepremierbaiser.com>

Chaque mois, le programme s'enrichit de nouvelles représentations. Sur ce site, l'agenda des spectacles est tenu à jour de façon régulière et vous pouvez vous y inscrire pour recevoir la lettre d'information mensuelle par mail.

Prochaine Assemblée Générale : samedi 4 ou samedi 11 février à 19h (date à confirmer)

Renseignement, réservation : 06 22 76 74 77 auprès de Valérie

Ou compagniepremierbaiser@gmail.com

PREMIER BAISER

Quelques photos...



Halloween



Fête des voisins



Fleurissement



Notre columbarium



Décorations de Noël : les bénévoles



Spectacle de Noël



Repas des aînés



Urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Recensement militaire

Venir en mairie faire votre déclaration



Carte de déchetterie

Vous pouvez obtenir la carte en faisant directement la demande en déchetterie ou sur le site de la communauté de communes :

<https://www.puisayeforterre.com/vivre/gestion-dechets/les-dechetteries/>

Il est obligatoire de présenter la carte de déchetterie pour tous les usagers.

Meublés de tourisme

Il est obligatoire de déclarer en mairie les hébergements à vocation touristique créés chez les particuliers :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14004.do

Ordures ménagères

Pour la commune, le ramassage des ordures est effectué le vendredi matin (à sortir le jeudi soir). Pour les résidents secondaires, il y a la possibilité d'obtenir une clé en mairie afin de déposer vos sacs (jaunes ou déchets ultimes) dans les gros containers situés au cimetière et dans certains hameaux.

Rappel : Concernant les résidents secondaires, merci de bien vouloir utiliser votre clé uniquement lorsque vous n'êtes pas sur le territoire de la commune le jour de ramassage afin de ne pas encombrer les bacs.

Le calendrier de collecte 2023 est disponible en mairie.

Calendrier des manifestations



18 Janvier : Conseil d'Administration Association Le P.a.r.c

20 Janvier : Assemblée Générale du Comité des fêtes

22 Janvier 16h Le chevalier inexistant d'italo Calvino à Villeneuve les genêts – Premier Baiser

28 Janvier : Assemblée générale du Ferrier et Repas de la Sainte-Barbe

3 Février : Assemblée Générale de l'association Premier Baiser

25 Février : Assemblée Générale des Anciens combattants

RDV des semences Le P.a.r.c (date à définir)

3 Mars : Assemblée Générale Association Le P.a.r.c

8 Avril : Course aux œufs et Omelette : le Comité des fêtes

8 Mai : Cérémonie commémorative



D'autres manifestations peuvent être prévues en cours d'année par les différentes associations.

Naissances

GRAVEY Léandre 02 février

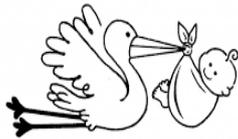
MARTY LEPRINCE Louis 19 mars

PAUMIER Swaidon 05 juin

FOURNIER Lilou 14 octobre

QUELEN Robin 08 novembre

FAVRIOL Pauline 14 novembre



Mariages

CATALANO Florian et THEVENIN Mélissa le 21 mai

VIDY Laurent et FRADIN Anne le 02 juillet

RIVALS Axel et HERMANN Amélie le 23 juillet

FAVRIOL Marc et ALBERT Claire le 30 juillet



Parrainage civil

Louis Simon MARTY
LEPRINCE

le 12 novembre



Décès

FOURNIER Philippe le 15 avril

DROUHIN Francis le 26 avril

JACQUES Julien le 24 mai

MOTARD Célestin le 1^{er} octobre

LEFEBVRE Nadine le 09 novembre





La nouvelle année est l'occasion de célébrer l'amour, l'amitié et toutes les bonnes choses de la vie. Prenons le temps d'apprécier ce que cette année nous a donné et ce que la nouvelle est sur le point de vous apporter ! Bonne année !

Bonne Année 2023

L'équipe municipale